



27 Députés et parlementaires français interdits d'entrer en Israël

Description

Par l'Agence Média Palestine, 23 avril 2025

Une délégation de 27 députés et parlementaires français qui avaient prévu de se rendre en Israël et dans les territoires palestiniens occupés a été interdite d'entrer par le gouvernement israélien 48H avant leur départ.



Photo: Agence Média Palestine

Lors d'une conférence de presse organisée le 22 avril au CICP à Paris, ils ont dénoncé l'arbitraire de cette décision et le silence du gouvernement français qui perdure jusqu'à ce jour malgré leur interpellation.

Cette d  claration qui r  pondait    l'invitation du Consulat fran  ais    J  rusalem   tait organis  e par l'AJPF, l'Association de jumelage entre des villes fran  aises et des camps de r  fugi  s Palestiniens.

L'ambassade d'Isra  l en France, dans un communiqu   ci-dessous en date du 21 avril a affirm      tort que la d  claration   tait l'initiative de l'AFPS, Association France Palestine Solidarit  , principale association de solidarit   avec le peuple palestinien en France, a d  clar   pour commenter cette d  cision arbitraire   « qu'Isra  l agit dans le cadre de ses droits, en vertu du droit local et international   » (  !)



Communiqué de presse

Refus d'accès à Israël pour la délégation de l'Association France Palestine Solidarité (« AFPS »).

PARIS,
LE Dimanche 21 Avril 2025

Une délégation organisée par l'AFPS s'est vue refuser l'accès à Israël, en raison des liens connus de l'AFPS avec des organisations terroristes et de soutien au terrorisme. La demande d'entrée des membres de la délégation a été examinée par le ministère israélien de l'intérieur, en consultation avec le Ministère israélien des Affaires étrangères, y compris l'Ambassade en France.

L'AFPS a des liens publics et ouverts avec des ONG opérant en France et dans l'Autorité palestinienne, qui sont désignées comme des organisations terroristes en Israël. Ces ONG sont directement liées au Front populaire de libération de la Palestine, qui est reconnu comme une organisation terroriste par l'UE. Ces organisations comprennent Al-Haq, Addameer, Bisan, DCI-P, l'Union des Comités de Travail Agricole et l'Organisation de soutien à Salah Hamouri (terroriste qui a tenté d'assassiner l'ancien Grand Rabbin d'Israël, Rabbi Ovadia Yossef).

La décision de refuser l'entrée de la délégation de l'AFPS a été prise conformément à la loi israélienne de 1952 sur les entrées. Israël agit dans le cadre de ses droits, en vertu du droit local et international, pour empêcher l'entrée d'organisations qui s'efforcent de délégitimer son existence et de nuire à sa sécurité.

Nous invitons tous les membres de la délégation qui souhaitent se rendre en Israël à contacter l'Ambassade d'Israël afin d'organiser une visite qui ne sera pas gérée par une organisation soutenant le terrorisme.

Il y a quelques semaines, c'était une délégation de l'Union européenne composée notamment de la députée irlandaise du Sinn Féin Lynn Boylan et la députée LFI Rima Hassan qui avaient également été interdites d'entrée, alors même que la mission avait été validée par le ministère des affaires étrangères.

Charlotte Blandiot-Faride, maire de Mitry-Mory (77) et présidente de l'AJPF, s'est interrogée sur le silence des autorités françaises 5 jours après l'interdiction par le gouvernement israélien :

« C'est l'état français qui est humilié, nous demandons que la présidence de la République prenne des mesures, sinon des sanctions », commente-t-elle.

« Le gouvernement israélien refuse notre entrée parce que nous aurions été les témoins du droit international qu'ils sont en train de bafouer ». A partir du moment où le droit international est piétiné, il est pour nous tous et pour notre avenir. »

Marianne Margat, sénatrice communiste de Seine et Marne poursuit :

« Nous sommes en colère parce que nous n'avons pas pu exercer notre droit de parlementaires, mais nous sommes aussi déterminés à donner un choc politique et médiatique à cette dégradation qui s'est trouvée avortée ». « Le biphon aujourd'hui vise nous empêcher de parler, d'écouter un autre récit que celui qui nous est proposé par le gouvernement israélien.

Mais ce biphon n'est pas pour tout le monde, on a vu Jordan Bardella et l'extrême droite française accueilli à bras ouvert en Israël. »

François Ruffin, également membre de cette dégradation, rappelle quant à lui que « Cela fait 35 ans que cette dégradation est organisée et c'est la première fois qu'elle essuie un refus d'entrer, c'est inédit ».

Ali Rabeh, maire de Trappes rappelle l'importance de ces échanges au niveau des municipalités :

« La diplomatie des villes est parfois plus active que la diplomatie d'état. Il est important que les villes poursuivent leur échanges sur le terrain, nous en avons été empêchés.

Au moment où je vous parle, je devais être avec la dégradation dans le camp de réfugiés de Fawwar dans la région de Hébron qui devait être jumelée avec la ville de Trappes. Nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre, à accueillir des dégradations palestiniennes et à faire vivre le dialogue entre les peuples par la base, par les communes et les populations directement »

Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec renchérit : « les élus sont encore trop peu nombreux . Nous sommes ancrés dans les territoires et nous sommes la garantie de travailler avec les populations. »

La dégradation a annoncé poursuivre sa mobilisation pour exiger des différentes autorités françaises à savoir le Président de la République, Gouvernement français, Président du Sénat, Présidente de l'Assemblée nationale à qu'elles prennent clairement position contre cette interdiction et le maire d'Allones Gilles Leproust a annoncé que les maires concernés allaient également interpeller le Président de l'Association des maires de France (AMF).

date créée

2025/04/23